

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Nathalie Lanthier
- la conseillère Mélissa Morin
- le conseiller Neil Morrison
- le conseiller Paul Gauthier
- le conseiller Danny Raymond
- la conseillère Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu’il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 décembre 2025 à 19 h 31.

2025-12-001

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d’en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025
 - 3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 352-25 relatif au droit de mutation visant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d’imposition excède 500 000 \$*
 - 3.3. Dépôt du projet de *Règlement numéro 352-25 relatif au droit de mutation visant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d’imposition excède 500 000 \$*
 - 3.4. Date de la séance extraordinaire de l’adoption du budget 2026 et du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028
 - 3.5. Dépôt de l’extrait du registre public des déclarations des dons et autres avantages
- 3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande d’appui – projet « Le Village francophone » - *La magie des mots*
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de novembre 2025
 - 6.2. Autorisation de paiement – *BCGO S.E.N.C.R.L.* – Audit annuel des états financiers de l’année 2024
 - 6.3. Autorisation de paiement - *BCGO S.E.N.C.R.L.* – Rapport d’audit dans le cadre du *Programme de la Taxe sur l’essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2024*
 - 6.4. Autorisation de paiement à *Valguerco enr.* pour l’acquisition de blocs de béton
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
 - 8.1. Mandat et autorisation de paiement – *Paris Ladouceur et Associés inc.* – Évaluation lot 3 767 697 du cadastre du Québec
 - 8.2. Mandat et autorisation de paiement – *Paris Ladouceur et Associés inc.* – Évaluation lot 3 767 645 du cadastre du Québec

9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
- 11.1. Mandat et autorisation de paiement – *Robert Daoust et fils inc.* – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles domestiques et des objets volumineux pour l’année 2026
- 11.2. Mandat et autorisation de paiement – *Robert Daoust et fils inc.* – Collecte, transport et disposition des matières organiques pour l’année 2026
- 11.3. Mandat et autorisation de paiement – *Can-Am instruments* – Système d’échantillonnage pour les stations des eaux usées du village de Saint-Télesphore et de Dalhousie
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 12.1. Demande de prolongation de délai pour la refonte du plan et des règlements d’urbanisme
13. Loisirs, culture et vie communautaire
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2025-12-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

2025-12-003

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-25 RELATIF AU DROIT DE MUTATION VISANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D’IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Danny Raymond pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 352-25 relatif au droit de mutation visant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d’imposition excède 500 000 \$*.

2025-12-004

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-25 RELATIF AU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D’IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Danny Raymond dépose le projet du *Règlement numéro 352-25 relatif au droit de mutation applicable aux transferts dont la base d’imposition excède 500 000 \$*.

2025-12-005

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L’ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance extraordinaire de l’adoption du budget 2026 et du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 soit fixée au 19 janvier 2026 à 19h00, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

DÉPÔT DE L’EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

Conformément à l’article 6 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1), la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer un extrait du registre public des déclarations de dons, marques d’hospitalité et autres avantages de même nature conformément à l’article 2 du *Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux*. La directrice générale et greffière-trésorière informe l’assemblée qu’il n’y a aucune déclaration à ce registre en date des présentes.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2025-12-006

DEMANDE D’APPUI – PROJET « LE VILLAGE FRANCOPHONE » - LA MAGIE DES MOTS

CONSIDÉRANT QUE c’est avec un vif plaisir et un réel intérêt que la Municipalité de Saint-Télesphore appuie le projet « LE VILLAGE FRANCOPHONE » initié par *La magie des mots* dans le cadre du *Programme de valorisation d’initiatives francophones* qui découle du *Plan d’action pour les langues officielles 2023-2028 du gouvernement du Canada*, par l’entremise de *Patrimoine canadien* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rassembleur permettra aux jeunes d’échanger, de s’encourager et de s’engager en français autour d’une création que l’on peut qualifier d’avant-gardiste ;

CONSIDÉRANT QU’à nouveau, l’organisme se démarque en proposant un projet novateur qui nous démontre son souci d’intervenir auprès des jeunes de toutes origines et d’œuvrer à protéger et à renforcer la vitalité de la langue française ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie cette initiative de *La magie des mots*.

2025-12-007

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 novembre 2025	27 245,85 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 novembre 2025	23 953,78 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 novembre 2025	19 747,86 \$
Comptes à payer au 30 novembre 2025	137 133,86 \$
TOTAL	208 081,35 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de novembre 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de novembre 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2025.

2025-12-008

AUTORISATION DE PAIEMENT – BCGO S.E.N.C.R.L. – AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE L’ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-009 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025 pour l’octroi de mandat et l’autorisation de paiement pour les travaux d’audit du rapport financier de l’exercice financier terminé le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les services d’assistance dans la préparation du dossier de fin d’année et des feuilles de travail nécessaires à la réalisation subséquente de l’audit ont excédé le temps prévu à cet effet engendrant des coûts supplémentaires à ceux estimés ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-009 autorisait la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant maximal de 22 190,18 \$ taxes incluses à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts finaux totaux excèdent le mandat de 1 126, 76 \$ taxes incluses pour un montant total de 23 316,94 \$ taxes incluses ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. un montant de 23 316,94 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 130 00 413.

2025-12-009

AUTORISATION DE PAIEMENT – BCGO S.E.N.C.R.L. – RAPPORT D’AUDIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du *Programme de la Taxe sur l’essence et contribution du Québec* (TECQ) 2019-2024, les Municipalités doivent produire une reddition de comptes finale comprenant tous les travaux réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU’afin que la reddition de comptes finale soit acceptée par le ministère, un rapport d’audit portant sur les coûts liés des travaux prioritaires réalisés ainsi qu’un rapport d’audit portant sur le seuil minimal d’immobilisations doit être émis par un auditeur dans le cadre des missions d’audit et d’attestation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu les service de la firme BCGO S.E.N.C.R.L. en tant qu’auditeur financier de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d’audit dans le cadre du *Programme de la Taxe sur l’essence et contribution du Québec* (TECQ) 2019-2024 a été effectué par la firme BCGO S.E.N.C.R.L. au montant de 5 000 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. un montant de 5 748,75 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 130 00 413.

2025-12-010

AUTORISATION DE PAIEMENT – VALGUERCO ENR. – ACQUISITION DE BLOCS DE BÉTON

Il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Valguerco enr. un montant de 4 133,36 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 320 00 526.

2025-12-011

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PARIS, LADOUCEUR ET ASSOCIÉS INC. – ÉVALUATION LOT 3 767 697 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire obtenir de l’accompagnement pour l’évaluation de la propriété située au lot 3 767 697 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme *Paris, Ladouceur et Associés* au montant de 3 600 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à la firme *Paris, Ladouceur et Associés* pour l'évaluation de la propriété située au lot 3 767 697 du Cadastre du Québec ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant de 4 139,10\$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-12-012

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PARIS, LADOUCEUR ET ASSOCIÉS INC. – ÉVALUATION LOT 3 767 645 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire obtenir de l'accompagnement pour l'évaluation de la propriété située au lot 3 767 645 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme *Paris, Ladouceur et Associés* au montant de 3 450 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à la firme *Paris, Ladouceur et Associés* pour l'évaluation de la propriété située au lot 3 767 645 du Cadastre du Québec ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant de 3 966,64\$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-012-013

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROBERT DAOUST ET FILS INC. – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES ET DES OBJETS VOLUMINEUX POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Robert Daoust et fils inc.* pour la collecte, transport et disposition des matières résiduelles domestiques et des objets volumineux pour l'année 2026 au montant de 48 124 \$ plus taxes applicables pour 26 collectes de matières résiduelles et 4 605,45 \$ plus taxes applicables pour 3 collectes d'objets volumineux ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Robert Daoust et fils inc.* pour la collecte, transport et disposition des matières résiduelles domestiques et des objets volumineux pour l'année 2026 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Robert Daoust et fils inc.* un montant annuel de 60 625,69 \$ taxes incluses à même les postes budgétaires 02 451 10 446 et 02 451 20 446.

2025-12-014

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROBERT DAOUST ET FILS INC. – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Robert Daoust et fils inc.* pour la collecte, transport et disposition des matières organiques pour l'année 2026 au montant de 23 546,25 \$ plus taxes applicables pour 39 collectes de matières organiques ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Robert Daoust et fils inc.* pour la collecte, transport et disposition des matières organiques pour l'année 2026 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Robert Daoust et fils inc.* un montant annuel de 27 072,30 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 452 30 446.

2025-12-015

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CAN-AM INSTRUMENTS – SYSTÈME D'ÉCHANTILLONNAGE POUR LES STATIONS DES EAUX USÉES DU VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE ET DE DALHOUSIE

CONSIDÉRANT QUE le système d'échantillonnage est brisé et nécessite un remplacement afin d'assurer la conformité des stations des eaux usées municipales ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de *Can-Am Instruments* pour un système d'échantillonnage au montant de 5 793,30 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Can-Am Instruments* pour l'acquisition d'un système d'échantillonnage pour les stations des eaux usées du village de Saint-Télesphore et de Dalhousie ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Can-Am Instruments* un montant de 6 082,97 \$ taxes incluses à même les postes budgétaires 02 415 00 527 et 02 416 00 527.

2025-12-016

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* est entré en vigueur le 2 février 2023, et que, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les municipalités de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* ont un délai de vingt-quatre (24) mois pour adopter leurs règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la mise en conformité des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Télesphore avec le SADR3 est fixée au 2 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a octroyé le mandat de refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme au *Groupe BC2* par l'adoption de la résolution numéro 2024-04-21 lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, et que le mandat a débuté officiellement en mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de refonte nécessitent une nouvelle extension au délai, puisque la révision complète des règlements d'urbanisme requiert davantage de temps que prévu, notamment en raison de la complexité des ajustements requis pour assurer la concordance intégrale au SADR3 ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE certains éléments de la refonte doivent être réévalués par le nouveau conseil municipal entrant, à la suite de la période électorale, afin d'assurer que les choix réglementaires reflètent adéquatement les orientations de développement, les priorités locales et les enjeux soulevés lors des consultations préliminaires ;

CONSIDÉRANT QUE ces révisions supplémentaires ont pour effet d'étendre l'échéancier initialement prévu, rendant nécessaire une demande officielle de prolongation afin d'assurer une refonte complète, cohérente et juridiquement robuste ;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de la refonte inclut une version préliminaire complète du plan d'urbanisme en cours de révision avec le *Groupe BC2*, ainsi que la rédaction des règlements d'urbanisme, déjà entamé et prévu de se poursuivre jusqu'au début de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la présente demande de prolongation priverait la Municipalité de Saint-Télesphore de l'obtention des certificats de conformité de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*, empêchant l'entrée en vigueur de toute modification aux règlements actuels avant l'adoption complète de la refonte ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) une prolongation de délai de six (6) mois, soit jusqu'au début du mois de juin 2026, pour la mise en conformité de son plan et de ses règlements d'urbanisme avec le SADR3 de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore transmette le présent argumentaire, préparé en collaboration avec le *Groupe BC2* et annexé à la présente résolution, aux *Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) en justification de cette demande de prolongation ;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) et à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour suivi et information ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore mandate le *Groupe BC2* pour assurer le suivi de la demande auprès du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) et de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*, ainsi que toute communication nécessaire pour faciliter l'obtention de la prolongation demandée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations au nouveau conseil et bienvenue au conseiller Neil Morrison ;
- Terrain de bocce au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé ;
- Dos d'âne permanent au village de Dalhousie ;
- Collecte des matières recyclables aux deux semaines (MRC) ;
- Terrain sur la montée Léger ;
- Arbre dangereux sur la route 340 et sur le chemin Saint-Georges.

2025-12-017

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 8 décembre 2025 soit levée à 20 h 00.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière